



La force d'une équipe,  
le service clé en main !

Location d'engins  
BTP, Industrie,  
Espaces verts et  
Agricole



Parc locatif  
de plus de 4 000  
machines

400 types  
d'engins différents  
à la location

Edition 2018



Terrassement | Elévation | Compactage | Equipements | Espaces verts



Christian et Ludovic Badey

Depuis 25 ans, le Groupe HBI a construit une stratégie de spécialisation **dans la Distribution et la Location** avec des agences de proximité et une **offre de qualité et d'excellence** dans les prestations de service.

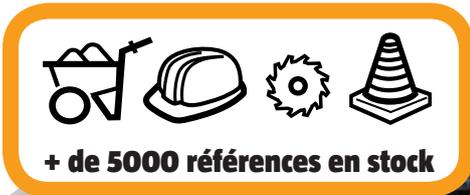
Aujourd'hui, le Groupe HBI, c'est 6 sociétés de **Distribution de matériel de marques leaders sur les marchés BTP, Industrie, Agricole** et 4 sociétés de **Location de matériel BTP et vente de petits matériels et d'outillage**, 300 collaborateurs, 34 agences couvrant 22 départements dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté et Occitanie.

Notre leitmotiv est d'**adapter notre offre en fonction de votre métier** et notre solution globale permet de répondre ainsi à tous vos besoins.

HBI, la force d'une équipe, le service clé en main.



**19 sites de Location courte durée tous types d'engins BTP et INDUSTRIE, et vente de petits matériels et d'outillage**



**Découvrez nos magasins de matériels et d'outillage LOCAMUC Partéo et LOCAMUC Ferrière !**



# AU SOMMAIRE

## Terrassement

Pelles sur chenilles	4-5
Pelles sur pneus	6-7
Equipements et accessoires	8-9
Mini chargeuses sur pneus	10
Mini chargeuses sur chenilles	10
Chargeuses sur pneus	11
Dumpers sur pneus	12
Dumpers sur chenilles	13

## Élévation

Chariots télescopiques tout terrain	14
Chariots télescopiques rotatifs tout terrain	15
Chariot frontal	15
Accessoires pour chariots	15
Nacelles verticales	16
Nacelles articulées	16
Nacelles sur porteur	17
Nacelles ciseaux électriques et thermiques	17

## Compactage

Rouleaux de compactage	18
Plaques vibrantes	19

## Equipements

Matériels de chantier	20-21
-----------------------	-------

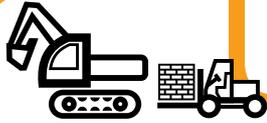
## Espaces verts

Petits et gros travaux d'entretien	22-23
------------------------------------	-------

Réglementations de conduite	24
Contrats et prestations	25
Conditions générales de location	26
Zoom sur le Groupe HBI	27



**Location courte  
durée tous types  
de matériel**



**Parc Locatif  
+ de 4 000 machines  
renouvelé  
régulièrement**

### Service élévation

Séverine 04 74 38 36 67  
Isabelle 04 75 57 94 93



**Livraison, Maintenance,  
Dépannage sur site  
47 collaborateurs SAV  
37 véhicules d'intervention**



**19 agences  
en Auvergne-Rhône  
Alpes, Bourgogne et  
Franche-Comté  
à votre service**



**400 types d'engins  
différents  
à la location**



Agence de Mâcon

**LOCAMUC  
Ferrière**

**LOCATION MATERIEL  
B.T.P - Industrie  
Outillage Industriel  
03 85 29 97 75**



# Terrassement

## PELLES SUR CHENILLES



Mini Pelle 800 kg voie variable



Mini Pelle 2T7 URB CANOPY / CABINE



Pelle urbaine 5T5



Compacité  
Multifonctions

Pelle 8MCR Mecalac

PELLES SUR CHENILLES	Poids	Largeur mm	Profondeur de fouille max.mm
<b>800 kg à 2,7 tonnes</b>			
800 kg voie variable	980	700-860	1720
1 T URB voie variable	1 120	750-990	1800
1T5 URB voie variable	1600	990-1240	2310
1T7 URB voie variable	1700	990-1240	2310
2T voie variable	2250	1300-1500	2540
2T5 URB CANOPY	2470	1500	2820
2T5 URB CABINE	2550	1500	2820
2T7 URB CANOPY / CABINE	2700	1550	2920
<b>3 à 17 tonnes</b>			
3T	2960	1550	3195
3T5 URB	3590	1700	3350
4T8 URB	4775	1960	3380
5T5 URB	5400	1960	3630
5T7 SEMI URBAINE	5545	1960	3890
8MCR <b>Mecalac</b>	7200	2100	3700
8T	8195	2200	4600
10MCR <b>Mecalac</b>	9400	2300	4000
714MC <b>Mecalac</b>	14T	2450	4550
15T SEMI URBAINE	16T300	2500	5500
15T R914 compact <b>LIEBHERR</b>	17T5	2500	5500

Données techniques communiquées à titre indicatif - Photos non contractuelles.

# 800 kg à 17 T



Pelle 10MCR Mecalac





Pelle 15T R914 compact Litronic

PELLES SUR CHENILLES	Poids	Largeur mm	Profondeur de fouille max.mm
<b>22 à 55 tonnes LIEBHERR</b>			
R920	22T	2900	6000
R920 COMPACT	22T5	2850	5900
24T R924	24T5	2980	6550
26T R926	27T	2980	6750
27T R926 COMPACT	28T5	2980	7000
33T R936	33T5	2990	7000
R946	43T	3000	selon configuration
R956	55T	3500	

# 22 T à 55 T

Machines récentes, performantes, toutes équipées



Pelle 33T R936 Liebherr

# Terrassement

## PELLES SUR PNEUS



Pelle 7T Mecalac 7MWR



Pelle chargeuse sur pneus 10T Mecalac 12MTX



Pelle sur pneus 9T Mecalac 9MWR

PELLES SUR PNEUS	Poids	Largeur mm	Profondeur de fouille max.mm
<b>7 à 10 tonnes Mecalac</b>			
7 MWR	7T	2180	3030
9 MWR	8T5	2310	3500
12 MTX	9T7	2380	4100

Données techniques communiquées à titre indicatif - Photos non contractuelles.





Pelle 18T Liebherr A918 compact

PELLES SUR PNEUS	Poids	Largeur mm	Profondeur de fouille max.mm
<b>12 à 18 tonnes LIEBHERR</b>			
12T A910 COMPACT	12T5	2550	3900
14T A912 COMPACT	13T8	2550	4200
16T A914 COMPACT	17T5	2550	5200
18T A918 COMPACT	18T5	2550	5500

# 12 T à 18 T

Rapidité de déplacement pour vos travaux urbains



Pelle 14T Liebherr A912 compact



# Terrassement

## EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

Un accessoire adapté à chacun de vos travaux



Godet rétro



Godet curage orientable

### GODETS CURAGES ORIENTABLES

Largeur / Capacité	Equipe pelle
1200 mm / 120L	2,5T - 3T
1400 mm / 240L	4,5T - 6,5T
1500 / 1600 mm / 350L	8T
1800 mm / 500L	12T / 15T
2000 mm / 2500L	20T / 30T



### TARIERES

Ø vrilles	Equipe pelle
Tarière + vrille 150/250 / 300 mm	2T5 - 3T
Tarière + vrille 350 / 400 mm	2T5 - 3T

Données techniques communiquées à titre indicatif - Photos non contractuelles.





### BRISÉS ROCHES

Poids Kg	Equipe pelle
95	0T8
120	1T5
160	2T5 - 3T
200	2T5 - 3T
250	4T5 - 6T
350	8T
600	12T
1T100	15T
1T700	20T

Brises roches  EVERDIGM



Fraise



Pince de tri



Cisaille béton

### DIVERS

Produit	Equipe pelle	Caractéristiques
Fraise er250-4	8T à 12T	450 KG
Fraise ws60n	20 à 28T	1 350 KG
Pince de tri	5T à 30T	450 KG à 2320 KG
Cisaille beton	5T	375 KG
Godet cribleur	12T à 25T	510 KG à 2500 KG



Godet cribleur

# Terrassement

## CHARGEUSES SUR PNEUS OU CHENILLES



Mini chargeuse 2012



Mini chargeuse 2026



Mini chargeuse 2056

# 150 à 450 L



Mini chargeuse 1101CP

Pour vos travaux dans les espaces réduits



Location d'engins courte durée

MINI CHARGEUSES SUR PNEUS	Poids	Largeur mm	Capacité Godet Litres
Mini chargeuse 2012	1352	915	150
Mini chargeuse 2026	1814	1380	250
Mini chargeuse 7015	2300	1520	350
Mini chargeuse 2056	3080	1680	400

MINI CHARGEUSES SUR CHENILLES	Poids	Largeur mm	Capacité Godet Litres
Mini chargeuse 1101CP	4300	2020	450

Données techniques communiquées à titre indicatif - Photos non contractuelles.



Chargeuse articulée L509

Pour tous  
vos travaux  
de VRD

CHARGEUSES SUR PNEUS	Poids	Largeur mm	Capacité Godet Litres
<b>Chargeuse avec bras pivotant</b>			
Chargeuse bras pivotant AS700 <b>Mecalac</b>	5980	1950	700
Chargeuse bras pivotant AS900 <b>Mecalac</b>	6640	1990	900
<b>Chargeuse avec bras articulé</b>			
Chargeuse articulée AX700 <b>Mecalac</b>	4975	1600	700
Chargeuse articulée AX850 <b>Mecalac</b>	5175	1950	850
Chargeuse articulée L509 <b>LIEBHERR</b>	5500	2100	1100
Chargeuse articulée L514 <b>LIEBHERR</b>	8350	2400	1500
Chargeuse articulée L538 <b>LIEBHERR</b>	12 500	2500	2500
Chargeuse articulée L550 <b>LIEBHERR</b>	16 500	2800	3200



Chargeuse bras pivotant AS900



Chargeuse articulée AX850

**ACCESSOIRES CHARGEUSE**

Godet 4X1

Lève-palette

Balayeuse

# 700 à 3200 L



Chargeuse articulée L550 XPower

# Terrassement

## DUMPERS SUR PNEUS OU CHENILLES



Dumper 10T giratoire TA10P



Dumper 1 T élévation TA1EH

DUMPERS SUR PNEUS	Poids Kg	Charge utile T	Largeur mm	Capacité de la benne Litres
<b>1T à 10T MECALAC</b>				
Dumper 1 T élévation TA1EH	1340	1000	1120	540
Dumper 2 T giratoire TA2SH	2082	2000	1465	1200
Dumper 3T5 giratoire TA3SH	2340	3T5	1846	1880
Dumper 6 T giratoire TA6S	4410	6T	2207	3530
Dumper 9 T giratoire TA9SP	5300	9T	2380	4380
Dumper 10T giratoire TA10P	5060	10T	2550	5046

# 1 T à 10 T



Dumper 6 T giratoire TA6S



Dumper 9 T giratoire TA9SP





Mini transporteur KC70H-4

Adapté  
aux terrains  
difficiles

DUMPERS SUR CHENILLES	Poids Kg	Charge utile T	Largeur mm	Capacité de la benne Litres
<b>600 kg à 10T</b>				
Mini transporteur autochargeur	532	0,600	760	330
Mini transporteur KC70H-4	580	0,700	758	340
Mini transporteur KC110 HR -4	965	1	1025	500
Mini transporteur KC 250 HR-4	2350	2,5	1550	1400
Dumper MOROOKA MST300VDR	2500	2,5	1600	900
Dumper MOROOKA MST1500	9200	6	2640	3000
Dumper MOROOKA MST2200	13500	10	2905	5000

# 600 kg à 10 T



Dumper MOROOKA MST300



Dumper MOROOKA MST1500



Mini transporteur KC110 HR-4



Mini transporteur KC250 HR-4

Conduite  
inversee  
possible

# Élévation

## Chariots divers



Maniscopic MT835



Chariot MT1030



Maniscopic MT420



Maniscopic MT625 + godet grappin

CHARIOTS TELESCOPIQUES TOUT TERRAIN	Hauteur Hors tout	Largeur mm	Poids Kg	Hauteur levée mm
New Buggy MT 420	1 980	1 440	4 610	4 000
Maniscopic MT 625	1 950	1 830	4 800	5 850
Maniscopic MT 732	2 300	2 340	7 350	6 900
Maniscopic MT 835	2 420	2 280	7 200	7 750
Maniscopic MT 932	2 300	2 340	7 800	9 000
Maniscopic MT 1030	2 300	2 260	7 470	10 000
Maniscopic MT 1335	2 420	2 280	9 200	12 500
Maniscopic MT 1440 R	2 450	2 380	10 900	13 530
Maniscopic MT1840 EP	2 500	2 400	11 700	17 550



Données techniques communiquées à titre indicatif - Photos non contractuelles.





Rotatif MRT 2150 + Privilège



Véritable  
grue  
mobile



CHARIOTS TELESCOPIQUES ROTATIFS TOUT TERRAIN	Hauteur Hors tout	Largeur mm	Poids Kg	Hauteur levée mm
Rotatif MRT 2150 + Privilège	3 100	2 430	16 100	20 600
Rotatif MRT 2550 + Privilège	3 110	2 430	18 900	24 600



Chariot Frontal MSI 30T

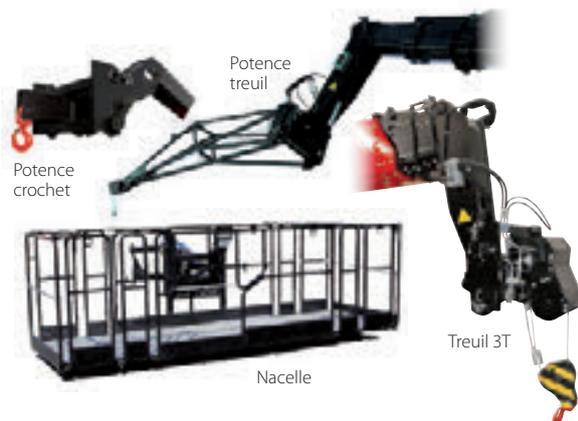
CHARIOT FRONTAL	Hauteur Hors tout	Largeur mm	Poids Kg	Hauteur levée mm
Chariot Frontal MSI 30T	2110	1320	4820	3300

**ACCESSOIRES CHARIOTS TÉLESCOPIQUES**

Fourches - Godet - Potence + crochet

**ACCESSOIRES SPÉCIFIQUES MRT 2150 ET MRT2550**

Fourches - Godet - Nacelle - Treuil 3T - Potence treuil



# Élévation

## Nacelles et plates-formes



Nacelle avec déport

Nacelle verticale 100 VJR

Nacelle articulée 180 ATJ



<b>NACELLES VERTICALES</b>	<b>Hauteur Hors tout</b>	<b>Largeur mm</b>	<b>Poids Kg</b>	<b>Hauteur de travail</b>
Verticale électrique 60 V	1 700	760	776	5 700
Verticale électrique 100 VJR	1 990	990	2 650	9 900
<b>NACELLES ARTICULÉES</b>	<b>Hauteur Hors tout</b>	<b>Largeur mm</b>	<b>Poids Kg</b>	<b>Hauteur de travail</b>
<b>Nacelles électriques</b>				
Articulée 120 AETJC	1 990	1 200	6 660	11 950
Articulée 150 AETJC	1 970	1 500	6 700	15 000
Articulée 170 AETJC	1 970	1 750	6 910	16 900
<b>Nacelles thermiques</b>				
Articulée Diesel MAN'GO 12	2 015	1 800	4 100	11 910
Articulée Diesel 160 ATJ	2 370	2 300	6 160	16 000
Articulée Diesel 180 ATJ	2 370	2 300	8 100	17 650
Articulée Diesel 200 ATJ	2 700	2 400	10 000	20 000
Articulée Diesel 280 TJ	2 750	2 430	16 500	27 750



Nacelle articulée Diesel 280 TJ

Essieux oscillants rotation 360°



Compact et simple d'utilisation

Nacelle articulée MAN'GO 12





Camion nacelle VL 16 M

<b>NACELLES SUR PORTEUR</b>	<b>Hauteur Hors tout</b>	<b>Largeur mm</b>	<b>Poids Kg</b>	<b>Hauteur de travail</b>
Camion VL 16 M	2 780	2 300	3 350	16 000
Camion VL 18 M	3 010	2 300	3 450	18 000
Camion VL 20 M	2 790	2 300	3 500	20 000

Nacelle électrique 78 SEC



<b>NACELLES CISEAUX</b>	<b>Hauteur Hors tout</b>	<b>Largeur mm</b>	<b>Poids Kg</b>	<b>Hauteur de travail</b>
<b>Nacelles électriques</b>				
Electrique 78 SEC	1 750	0,81	1 503	7 600
Electrique 100 SEC	1 910	0,81	1 959	9 920
Electrique 120 SE	2 390	1 170	2 781	11 600
<b>Nacelles thermiques</b>				
Diesel 100 SC	2 590	1 750	3 700	9 900
Diesel 120 SC	2 590	1 750	3 882	11 960
Diesel 140 SC	2 740	1 750	5 039	14 200



Nacelle électrique 120 SE

# Compactage

## Rouleaux et plaques vibrantes



Rouleau BW 65H



Autoporté BW 120 AD 5

ROULEAUX DE COMPACTAGE	Poids kg	Largeur travail mm
Rouleau BW 65H	757	650
Autoporté BW 100 ADM 5	1 650	1000
Autoporté BW 100 AD 5	2 500	1000
Autoporté BW 120 AD 5	2 700	1200
Compacteur V3	12 000	2300
Compacteur V4 BW DH-4	16 000	2130
Rouleau Pied de mouton Art. téléc. BMP 8500	1 595	850



Rouleau BW 100 ADM5

Avec radio  
commande



Compacteur V3



Rouleau Pied de mouton articulé





Plaque BP 25/50 D



Plaque BPR 45/55 D



Pilonneuse Essence BT 60/4



Pilonneuse Essence BT 65/4



Plaque vibrante réversible

<b>PLAQUES VIBRANTES</b>	<b>Poids kg</b>	<b>Largeur travail mm</b>
Pilonneuse Essence BT 60/4 BT 65/4	62 / 68	280
Plaque CF1 Essence	70	400
Plaque BP 20/50 D Unidirectionnelle	109	500
Plaque BP 25/50 D Unidirectionnelle	122	500
Plaque BPR 45/55 D réversible	380 - 412	450 - 750
Plaque BPR 55/65 D	430 - 470	450 - 750
Plaque BPH 80/65 S télécommandée	707-750	800

# Equipements

## Matériels de chantier



Scie sur table



Bétonnière électrique ou thermique



Tronçonneuse



Découpeuse thermique



Brise béton électrique



Perforateur Burineur



Aspirateur eau et poussière



SCIE A BÉTON 14"



Carotteuse



Scie à sol



Balisage



Feu tricolore de chantier





Nettoyeur haute pression



Remorque CU 1000 à 2800 kg



Groupes électrogènes Diésel

Pour toutes  
demandes spécifiques,  
n'hésitez pas à nous  
consulter.



Nettoyeur HP Thermique



Compresseur 5m<sup>3</sup>/h - 7 bars



Groupe électrogène 4-5 Kva



Compresseur 2,6 m<sup>3</sup>/h - 7 bars

# Espaces verts

Petits et gros travaux d'entretien



Tronçonneuse



Rouleau gazon



Engazonneuse



Taille haie



Scarificateur



Taille haie télescopique



Débroussailluse



Scarificateur E45



Broyeur végétal sur remorque



Scarificateur





Tracteur

Accessoires disponibles :  
Tondeuse, herse rotative,  
enfouisseur...



Motoculteur



Motobineuse

# Réglementations de conduite

## CONDUITE DES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL MOBILES AUTOMOTEURS ET DES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE

(ARRÊTÉ DU 2 DÉCEMBRE 1998)

Article R 55-4323 - La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

En outre, la conduite de certains équipements présentant des risques particuliers est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise.

Les recommandations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (C.N.A.M.T.S.) donnent aux entreprises les moyens de réaliser l'évaluation des connaissances et savoir-faire des conducteurs avant de leur délivrer l'autorisation de conduite circulaire DRT N° 7-99 du 99/06/15).

### Réglementation R386 Plates-formes élévatrices mobiles de personnes 3 catégories de conduite - validité de 5 ans.

#### Catégorie 1B



Elévation  
multidirectionnelle,  
exploitation en statique  
Plates-Formes  
élévatrices

#### Catégorie 3A



Elévation suivant  
un axe vertical  
Plates-Formes  
élévatrices

#### Catégorie 3B



Elévation  
multidirectionnelle  
Nacelles  
élévatrices



## Réglementation R372M - Engins de chantier 10 catégories de conduite - validité de 10 ans.

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5
				
<b>Tracteurs et petits engins de chantiers mobiles</b> Tracteurs agricoles < 50 cv, mini pelle < 6 T mini, chargeuse et moto basculeur < 4,5 T, petits compacteurs, machines à peindre	<b>Engins d'extraction</b> Pelles, engins de fondations spéciales, de forage, de travaux souterrains	<b>Engins d'extraction à déplacement alternatif</b> Bouteurs, tracteurs à chenilles, pipe layer	<b>Engins de chargement à déplacement alternatif</b> Chargeuses, chargeuses pelleteuses, tractopelles	<b>Engins de finition à déplacement lent</b> Finisseurs, fraiseuses, épandeurs de chaux...
Catégorie 6	Catégorie 7	Catégorie 8	Catégorie 9	Catégorie 10
				
<b>Engins de réglage à déplacement alternatif</b> Niveleuses	<b>Engins de compactage à déplacement alternatif</b> Compacteurs	<b>Engins de transport ou d'extraction transport</b> Tombereaux, décapeuses, tracteurs agricoles > 50 cv	<b>Engins de manutention</b> Chariots élévateurs de chantier ou tout-terrain	<b>Déplacement, chargement, déchargement, transfert d'engins sans activité de production (porte engins), maintenance, démonstration ou essai</b>

## Contrats et prestations



### LOCATION

- La durée de location démarre le jour de la livraison et se termine le jour du retour de la machine.
- La durée journalière de location est fixée à 8 heures. Tout dépassement entraînera un supplément.
- Le montage, l'essai et le démontage des accessoires sont à la charge du client.



### TRANSPORT

A votre demande, LOCAMUC effectue la livraison et la reprise des matériels loués. Nos tarifs de livraison sont établis par zone géographique et peuvent varier suivant le cours du carburant.



### RENONCIATION À RECOURS AVEC FRANCHISE

Option proposée aux conditions suivantes : 10 % du montant HT de location en jour calendaire pour tous matériels.



### VERSEMENT D'UN DÉPOT DE GARANTIE

Pour toute location, une ouverture de compte est obligatoire au préalable. Un dépôt de garantie est demandé dont le montant varie en fonction de la classification du matériel. Un règlement d'avance est demandé lors de la 1<sup>ère</sup> location.



### CARBURANT

Toutes nos machines sont livrées avec le plein de carburant et doivent être rendues avec le plein.



### DÉPANNAGE

Notre prestation inclue les interventions mécaniques, hydrauliques et sur pneumatiques.

# Conditions générales de location

01/01/2018

## ARTICLE 1<sup>er</sup>

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

En conséquence, le fait de passer commande et son acceptation, qu'elle soit tacite ou expresse, implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente qui sont donc partie intégrante de tous les contrats et prestations, y compris travaux de réparation qui en découlent.

Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas annulées pour autant.

## ARTICLE 2 • COMMANDES

Les commandes ne sont définies, pour la société, qu'après que nous ayons reçu le versement de l'acompte prévu sur le bon de commande ou la proposition commerciale ; celui-ci reste acquis au vendeur en cas d'annulation de la commande par le client. Par ailleurs le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord du vendeur.

## ARTICLE 3 • DUREE ET UTILISATION

Durée minimum standard : facturation par journée complète. Toute location ne peut se prolonger qu'avec l'accord écrit du Loueur.

En tout état de cause, la location ne pourra prendre fin qu'après réception du matériel dans les locaux du propriétaire ou, le jour où les réparations seront terminées si le matériel en nécessite à son retour par le fait ou la faute du Locataire.

Le prix de location s'entend pour une utilisation du matériel pendant une durée de 8 heures maximum par jour par défaut.

Si le Locataire désire utiliser le matériel pendant une durée journalière supérieure, il doit obtenir l'agrément du propriétaire. Le Locataire ne pourra prétendre à aucune diminution de loyer ou indemnités quelconques en cas de non-utilisation du matériel ayant pour objet la détérioration, l'avarie, le vol, la grève, l'arrêt nécessité par l'entretien, les réparations, les opérations de transport et de réinstallation ou pour cause d'intempéries, sauf mention contraire.

## ARTICLE 4 • EMPLOI DU MATÉRIEL ENLÈVEMENT - RETOUR

Le Locataire est tenu de ne confier le matériel qu'à un personnel expérimenté et soigneux. Le Loueur se réserve le droit à tout moment de visiter son matériel pour se rendre compte si celui-ci est correctement entretenu et utilisé. Le matériel doit être employé dans le cadre d'une utilisation normale et conformément aux règlements, lois et règles de sécurité. Le locataire doit informer le Loueur de toute condition particulière du matériel et le faire consigner sur le bon de location.

Le matériel est à prendre et à retourner au lieu indiqué par le Loueur aux heures ouvrables ; en cas de reprise sur un chantier le jour et l'heure sont planifiés d'un commun accord. Le bon de reprise met fin à la garde juridique qui incombe au Locataire.

## ARTICLE 5 • PRIX

Tous nos prix sont indiqués Hors Taxes sauf mention contraire (« TTC » à la suite du prix). En cas de variation de prix au cours du contrat, les nouveaux prix sont indiqués dès leur parution. La valeur du matériel est quant à elle définie par son prix de remplacement.

## ARTICLE 6 • ENTRETIEN & REPARATIONS DU MATÉRIEL

Le matériel étant livré en bon état de fonctionnement, il incombe au Locataire de le maintenir dans cet état et en faisant à ses frais tous les travaux de graissage, vidange et entretiens courants. Le propriétaire peut pour cause d'accident ou d'usure anormale du matériel loué, rentrer le matériel dans ses ateliers aux frais du Locataire, sans que celui-ci ne puisse prétendre à une indemnité.

Le temps d'entretien qui relève et reste à la charge du Loueur fait partie du temps de location tel que défini à l'article 3.

Le propriétaire se réserve un délai de 48 heures pour le contrôle du matériel rendu et de son bon fonctionnement ; le Locataire est tenu de rendre le matériel loué en bon état de marche et de propreté.

## ARTICLE 7 • REGLEMENT

Toute détérioration du crédit de l'acheteur pourra justifier l'exigence de garanties ou de règlement comptant ou par traites payables à vue avant l'exécution des commandes.

Nous nous réservons le droit de propriété des marchandises livrées pour le cas où celles-ci ne seraient pas intégralement payées aux termes du présent contrat. Au terme fixé pour le paiement, la vente se trouvera résolue de plein droit si nous manifesterons par un acte extrajudiciaire ou par une lettre recommandée notre volonté de faire jouer à notre profit la clause résolutoire pour défaut de paiement. La partie du prix payé restera acquise à titre de dommages-intérêts.

Le prix est payable suivant le délai du bon de commande ou suivant le délai annoncé par notre société dans sa confirmation écrite de la commande ou prévu lors de l'ouverture de compte.

Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, par dérogation à l'article 1153 du Code Civil, au paiement d'intérêts de retard au taux d'intérêt légal multiplié par trois au jour de la facturation, ces intérêts courant du jour de l'échéance jusqu'au paiement, ainsi que d'une somme forfaitaire de (40) quarante euros due au titre des frais de recouvrement.

## ARTICLE 8 • CLAUSES RÉSOULTOIRES

En cas de défaut ou d'insuffisance d'assurance, de non-observation des instructions relatives à l'entretien et à l'utilisation du matériel, de non-paiement d'un des termes convenus à son échéance, de même qu'en cas de défaut d'acceptation, dans un délai de 8 jours, des traites présentées au Locataire en exécution des conventions intervenues, le propriétaire aura le droit de résilier la location par simple lettre recommandée et le Locataire sera tenu de restituer le matériel dans les 48 heures de la

réception de la mise en demeure.

Au cas où la restitution n'aurait pas lieu dans le délai prévu, le Locataire ou à défaut ses ayants droits reconnaissent formellement par le présent contrat au propriétaire le droit de procéder ou faire procéder à l'enlèvement du matériel en quelque lieu qu'il se trouve, aux frais du Locataire. Toutes les obligations nées du présent contrat poursuivront leur effet jusqu'au retour du matériel dans les magasins du propriétaire et le montant total des locations non encore encaissées deviendra immédiatement exigible par virement. En cas de restitution anticipée le tarif de location applicable devient le tarif correspondant à la durée effective de location chez le client.

## ARTICLE 9 • RESPONSABILITÉ

Le Locataire supporte la totalité des risques que court le matériel à concurrence de sa valeur d'origine indiquée à l'article 5 ci-dessus. Le Locataire supporte également tous les risques que le matériel fait courir aux personnes et aux biens.

Pour se couvrir de ces risques, le Locataire souscrit une police d'assurance couvrant notamment les risques d'incendie, d'explosion, foudre, dégâts des eaux et bris de machine. Pour la part non couverte ou non indemnisée par les Compagnies d'assurance, le Locataire est considéré comme son propre assureur vis-à-vis du Loueur.

Le Locataire assure également sa responsabilité civile comme détenteur, utilisateur ou gardien du matériel.

Le Locataire avise immédiatement le Loueur par lettre recommandée de tout sinistre au matériel ou dont il sera la cause.

Par suite de sinistre du matériel, la location se trouve résiliée de plein droit en cas de sinistre total du matériel ; le Locataire continue néanmoins à payer les loyers jusqu'au jour où le Loueur a encaissé la valeur du matériel fixé à l'article 5 ci-dessus.

En matière de garantie RC Circulation : le Loueur a souscrit un contrat d'assurance automobile conforme aux articles L211.1 et suivants du Code des Assurances. Ce contrat couvre les dommages causés aux tiers par le matériel dès lors qu'il est impliqué dans un accident de la circulation sous réserve notamment des exclusions suivantes : biens appartenant au Locataire et à ses préposés, garantie sécurité du conducteur (qui doit être souscrite par le Locataire), non-respect de la réglementation.

En cas d'accident responsable ou sans tiers identifié la franchise applicable est facturée et payable à réception de facture.

Pour quelque raison que ce soit, les pertes d'exploitation, directes ou indirectes, ne sont jamais prises en charge par le Loueur.

## ARTICLE 10 • ASSURANCES RENONCIATION A RECOURS

Le Locataire s'engage, au terme des présentes conditions générales de location, à assurer le matériel qui lui est confié contre tous les dommages accidentels d'origine interne ou externe pouvant être causés au ou par ledit matériel pendant toute la durée effective de location, y compris le vol, le

vandalisme ou les événements naturels, et à fournir toute attestation d'assurance qui pourrait lui être réclamée.

En cas d'option à la renonciation à recours la garantie est acquise sur le territoire français aux conditions en vigueur, sauf en cas de retard de règlement, d'absence ou retard de déclaration de sinistre auprès du Loueur ; elle est également exclue en ce qui concerne notamment :

- Le non-respect de la législation et/ou de la réglementation (sécurité, code de la route...),
- Les dégâts occasionnés par toute projection (peinture, produit corrosif...) et les dommages d'origine esthétique,
- Les dégâts consécutifs à une négligence caractérisée ou intentionnelle,
- Les crevaisons de pneumatique, les parties démontables, batteries, vitres, feux, boîte à documents etc.....
- La perte ou le vol, lorsque le matériel est laissé sans surveillance, ni protection,
- Les opérations de transport.

L'option est facturée au tarif en vigueur et par jour de mise à disposition, week-end et jours fériés compris ; la franchise applicable au matériel concerné est payable à réception de facture. En cas de survenance de plus de 2 sinistres, le Loueur pourra décider soit de majorer le taux de la garantie soit de résilier la garantie ou la location.

## ARTICLE 11 • DIVERS

Le matériel loué restant la propriété exclusive du propriétaire pendant toute la durée de la location, il est interdit au Locataire de le céder, de le donner en gage, en nantissement ou en sous-location, de l'aliéner ou d'en disposer d'une manière quelconque même à titre de simple prêt, le présent étant strictement personnel et conclu « intuitu personae ».

Si un tiers venait à faire valoir des prétentions sur ledit matériel par opposition ou saisie quelconque, le Locataire devrait en informer immédiatement par écrit le propriétaire. Le Locataire deviendrait responsable vis-à-vis du propriétaire de tout dommage qui viendrait à résulter de tout défaut ou retard d'information.

## ARTICLE 12 • CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Conformément à la loi du 12 mai 1980, aux articles 2367 à 2372 du code civil et à l'article L.16-624 du Code de Commerce, le vendeur conserve l'entière propriété des biens faisant l'objet du contrat jusqu'au paiement intégral du prix facturé.

## ARTICLE 13 • JURIDICTION

Toutes contestations entre les parties seront de volonté expresse des signataires, du ressort exclusif du Tribunal de Commerce dont dépend le siège social du Loueur, lequel sera seul compétent, nonobstant toute pluralité des défendeurs demande incidente ou d'appel en garantie et ce, par dérogation expresse à l'article 181 du Code de Procédure Civile.

Document non contractuel, sous réserve d'erreurs ou d'omissions. Reproduction, même partielle, interdite.





# La force d'une équipe, le service clé en main !

**Notre mission :** vous accompagner tout au long de la vie de votre machine  
**Service global :** diagnostic, conseil, préconisation, démonstration, SAV



Location

Distribution de matériel

Services

Proximité

## 4 sociétés de Location courte et longue durée



7 > 8 sites

Location courte durée tous types d'engins  
Tél : 04 50 68 53 35 • locamuc@locamuc.fr



8 > 9 sites

Location courte durée d'engins,  
vente petits matériels et outillage  
Tél : 04 50 67 02 22 • anney@locamuc-parteo.fr



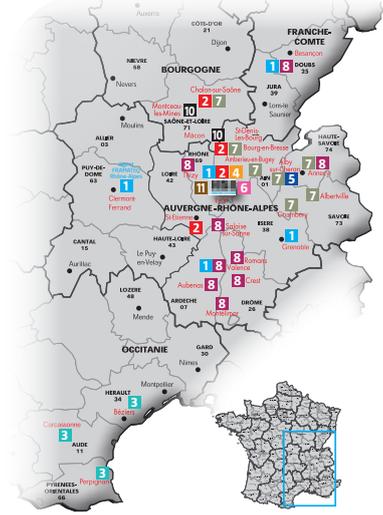
10 > 2 sites

Location courte durée d'engins,  
vente petits matériels et outillage  
Tél : 03 85 29 97 75 • macon@locamuc-ferriere.fr



11 > 1 site

Location longue durée tous types d'engins  
Tél : 04 72 79 11 33 • badeyloc@framateq.com



Un vaste réseau **proche de vos chantiers et sites**  
**10 sociétés** spécialisées à votre service **34 sites** couvrant **22 départements**

## 6 sociétés à votre service dans la distribution de matériel de marques leaders sur les marchés BTP, Industrie, Agricole



1 > 4 sites

Distribution et location  
MECALAC, MANITOU  
ET TOYOTA  
Tél : 04 78 90 31 32  
framateq@framateq.com



2 > 4 sites

Distribution et location  
MANITOU et TOYOTA  
Tél : 03 85 90 88 60  
manutention@framateq.com



3 > 3 sites

Distribution et location  
MANITOU et TOYOTA  
Tél : 04 67 39 29 29  
contact@savim.com



4 > 1 site

Distribution et location  
LIEBHERR, KUBOTA,  
BOMAG et THWAITES  
Tél : 04 72 90 06 50  
accueil@tecmatservice.com



6 > 1 site

Vente de pièces d'usure  
et d'équipements  
Tél : 04 37 25 90 00  
rae@rhonealpesequipement.com



La force d'une équipe, le service clé en main !



# 19 sites de Location courte durée tous types d'engins BTP et INDUSTRIE, et vente de petits matériels et d'outillage



7

## AGENCE d'ALBY SUR CHÉRAN

La Combe - 74540 ALBY SUR CHÉRAN  
Tél. 04 50 68 53 35 - Fax : 04 50 68 20 94  
locamuc@locamuc.fr

## AGENCE d'ANNECY

Z.I du Pont de Tasset - 2 Rue de La Barrade  
74960 MEYTHET  
Tél. 04 50 66 68 58 - Fax : 04 50 66 68 57  
annecy@locamuc.fr

## AGENCE d'ALBERTVILLE

41 Rue du Lieutenant Gustave Eysseric  
73200 ALBERTVILLE  
Tél. 04 79 37 99 49 - Fax : 04 79 37 99 43  
albertville@locamuc.fr

## AGENCE de CHAMBERY

RN504 - Route du Bourget - 73420 VOGLANS  
Tél. 04 79 88 81 85 - Fax : 04 79 88 81 86  
chambery@locamuc.fr

## AGENCE d'AMBÉRIEU-EN-BUGEY

92 Rue Charles De Gaulle  
01500 CHÂTEAU-GAILLARD  
Tél. 04 74 46 40 54 - Fax : 04 74 46 45 95  
amberieu@locamuc.fr

## AGENCE de CHALON SUR SAÔNE

Zone Actisud - Allée des Érables - 71100 SEVREY  
Tél. 03 85 92 20 20 - Fax : 03 85 41 37 90  
chalon@locamuc.fr

## AGENCE de BOURG EN BRESSE

ZAC de la Cambuse - 144 Rue de Revermont  
01440 VIRIAT  
Tél. 04 74 14 15 16 - Fax : 04 74 24 70 67  
bourg@locamuc.fr

## AGENCE de SAINT-DENIS-LES-BOURG

533 AVENUE DE BRESSE - 01000 ST-DENIS-LES-BOURG  
Tél. 04 74 32 22 13 - Fax : 04 74 32 26 52  
bourgsud@locamuc.fr



8

## AGENCE de MEYTHET

Z.I du Pont de Tasset - 2 Rue de La Barrade  
74960 MEYTHET  
Tél. 04 50 67 02 22 - Fax : 04 50 57 25 49  
annecy@locamuc-parteo.fr

## AGENCE de FRANCHE COMTÉ

6 rue des Champs Chevaux  
25410 VELESMES-ESSARTS  
Tél. 03 81 21 58 18 - Fax : 03 81 58 68 64  
besancon@locamuc-parteo.fr

## AGENCE de SALAISE SUR SANNE

RN7 - La Fontanaise  
38150 SALAISE SUR SANNE  
Tél. 04 74 15 01 00 - Fax : 04 74 15 01 30  
salaise@locamuc-parteo.fr

## AGENCE de THIZY LES BOURGS

Rue de la Trambouze - Z.I Les Granges  
69240 THIZY LES BOURGS  
Tél. 04 74 10 80 10 - Fax : 04 74 10 80 11  
thizy@locamuc-parteo.fr

## AGENCE de VALENCE

80 Avenue des Auréats - 26000 VALENCE  
Tél. 04 75 43 81 23 - Fax : 04 75 79 19 01  
valence@locamuc-parteo.fr

## AGENCE de ROMANS

Z.I - 38 Avenue de la Déportation  
26100 ROMANS SUR ISÈRE  
Tél. 04 75 05 52 52 - Fax : 04 75 05 45 22  
romans@locamuc-parteo.fr

## AGENCE de MONTÉLIMAR

Z.I - 20 avenue de Gournier - 26200 MONTÉLIMAR  
Tél. 04 75 92 33 33 - Fax : 04 75 52 05 22  
montelimar@locamuc-parteo.fr

## AGENCE de CREST

179 Z.A La Plaine - 26400 CREST  
Tél. 04 75 25 54 70 - Fax : 04 75 76 60 19  
crest@locamuc-parteo.fr

## AGENCE d'AUBENAS

Z.I - 10 Rue Joseph Cugnot - 07200 AUBENAS  
Tél. 04 75 87 13 40 - Fax : 04 75 35 52 93  
aubenas@locamuc-parteo.fr



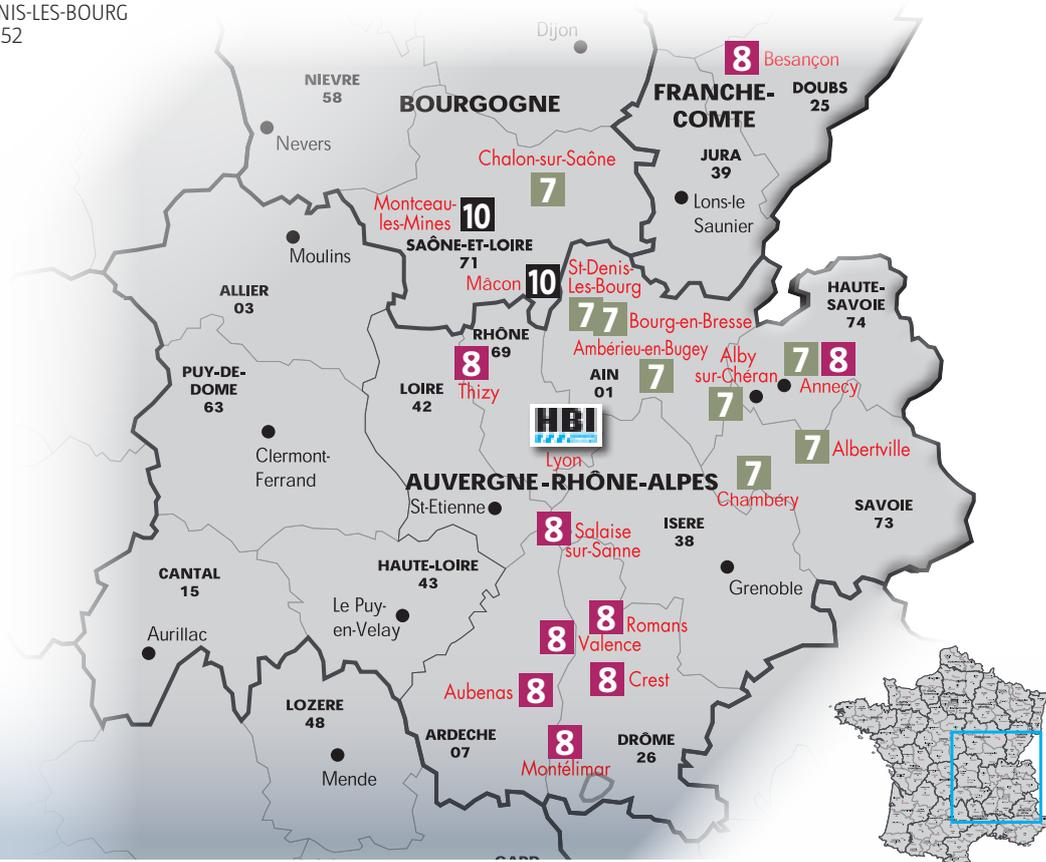
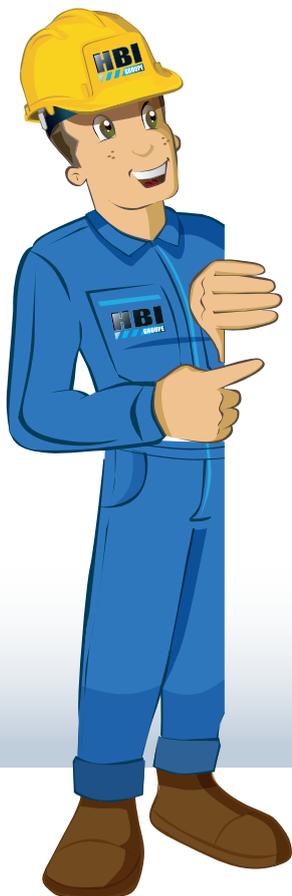
10

## SIÈGE SOCIAL

45 Impasse des Saugeraies  
71000 MÂCON  
Tél. 03 85 29 97 75 - Fax : 03 85 34 15 69  
macon@locamuc-ferriere.fr

## AGENCE de MONTCEAU

2 Quai du Moulin  
71300 MONTCEAU LES MINES  
Tél. 03 85 57 85 01 - Fax : 03 85 58 24 09  
montceau@locamuc-ferriere.fr



La force d'une équipe, le service clé en main !